

Cette lettre, envoyée aux mairies et collectivités adhérentes à Trifyl, est destinée à tous les élus du territoire. Elle a pour vocation de faire le point sur une question technique et les actualités du moment en matière de gestion et de prévention des déchets. Pour obtenir plus d'informations, pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous souhaitez recevoir cette lettre par mail, faites-en la demande à : communication@trifyl.fr.

DOSSIER

TRI - DES PERFORMANCES À LA HAUSSE

Décryptage des résultats 2018

Moins jeter et mieux trier, ces deux objectifs vers lesquels nous devons tendre, sont maintenant chiffrés (depuis la Loi de Transition Énergétique d'août 2015) : -10% de déchets produits par habitant en 2020 (par rapport à 2010) et 65% d'emballages et papiers recyclés en 2025. Trifyl et les intercommunalités de collecte redoublent d'effort pour répondre à ces exigences et inciter les habitants à réduire et trier toujours plus leurs déchets.

Objectif « verre » à portée de main

Le tri des emballages en verre connaît de très bonnes performances. Depuis 4 ans, les tonnages sont en constante évolution avec, en moyenne, + 1kg trié par habitant chaque année.

Avec près de **32 kg d'emballages en verre triés par habitant et par an***, nous nous situons au-dessus des moyennes régionale et nationale.

Mais il reste encore du verre dans nos poubelles noires (et même dans la poubelle jaune!).

La première mesure pour améliorer le tri du verre consiste à mettre à la disposition des habitants des colonnes à verre suffisamment nombreuses, accessibles et en bon état. Un diagnostic mené sur le territoire de Trifyl a permis d'identifier les communes sur lesquelles devront être ajoutées des colonnes à verre. La signalétique «verre» sera également renforcée par de nombreuses intercommunalités. Pour compléter le dispositif, Trifyl a déployé cet été, une campagne de communication sur le tri du verre que chaque commune peut encore relayer. Cette campagne rappelle que les emballages en verre se trient et se recyclent tels qu'ils sont, même avec des parties métalliques ou plastiques, même brisés, même sales... ■

[VERRE]
ON ME TRIE
comme je suis!



Les bacs jaunes se remplissent

La collecte sélective continue, elle aussi, de s'améliorer, avec une **augmentation de 2,5% en un an**. Les centres de tri de Blaye-les-Mines et Labruguière ont trié 26 100 tonnes d'emballages et papiers l'année dernière, dont 19 000 tonnes pour les seules collectivités adhérentes. Si la balance est globalement positive en 2018, c'est surtout grâce à l'augmentation des quantités de carton trié, et dans une moindre mesure, des flaconnages en plastique. Les autres matériaux ont eu plutôt tendance à stagner, voire à baisser : emballages métalliques, briques alimentaires et papiers. À noter cependant que nos performances de tri du papier restent encore largement au-dessus des performances d'Occitanie, et même de France. ■



Emballages et papiers se trient en vrac dans les bacs ou les sacs jaunes

31,9 kg / hab*

C'est le poids d'emballages en verre triés en 2018.

58 kg / hab*

C'est le poids moyen des emballages et papiers triés par les habitants du territoire en 2018.

16,2 %

C'est le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) dans la collecte sélective en 2018.

REPÈRES

DOSSIER (suite...)

La qualité de notre tri s'améliore

La qualité de la collecte sélective se mesure grâce aux caractérisations réalisées chaque mois pour tous les territoires. Un échantillon de 35 à 70 kg de matières est extrait d'une tournée de collecte, trié à la main et analysé par catégorie. Les caractérisations permettent ainsi de déterminer le taux d'erreurs de tri. En 2018, **le taux de refus moyen a baissé de près de 2% en un an, atteignant 16,2%**. L'objectif est de passer sous la barre des 15% de refus, témoignant d'une bonne qualité de tri. ■

Des enjeux économiques et environnementaux

D'un point de vue économique, les recettes de la revente des matières issues de la collecte sélective ont représenté 1 430 k€ en 2018. Elles viennent compenser une partie des dépenses liées aux activités et permettent ainsi d'atténuer les charges pour les collectivités locales et les contribuables. Rappelons-le, en 2019, **le tarif moyen du tri a été fixé à 33 € la tonne, quand celui de la tonne de déchets résiduels est de 96 € la tonne** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes et Taxe Communale comprises). Le tri et le recyclage permettent aussi de réels bénéfices environnementaux, comme **des économies d'énergie et de matières premières**. Ainsi, le recyclage des bouteilles et flacons en plastique triés sur notre territoire a permis d'éviter 2 800 tonnes équivalent CO₂ (la quantité émise pour 25,6 millions de km en voiture) (source : e-tonnes.citeo.com). ■

Prospective de tri pour 2025

Les performances de tri des emballages et papiers ont progressé de 4 kg en 4 ans. Si la tendance se poursuit, nous sommes en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre du plan régional et du projet TH2020 : **65 kg triés par personne et par an en 2025**.

➔ Ces résultats encourageants doivent nous inciter à poursuivre les efforts. Il reste encore trop de recyclables dans nos poubelles noires. Toute occasion d'une piqûre de rappel doit être saisie pour maintenir ces bonnes pratiques. ■

ZOOM SUR...

Les prochaines étapes du projet TH2020

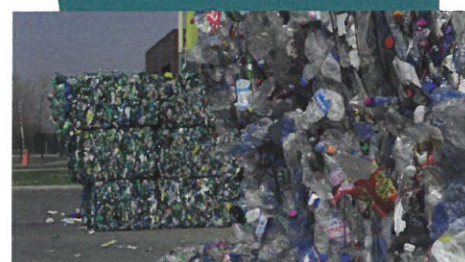
Dans le cadre du projet industriel TRIFYL HORIZON 2020, une usine va être construite sur le Pôle des Énergies Renouvelables à Labessière-Candeil. Elle permettra de limiter l'enfouissement des déchets et de traiter de façon séparée et optimisée les biodéchets (déchets alimentaires fermentescibles) et les déchets résiduels. Les premiers permettront la production de gaz et de compost, les seconds : du gaz et du CSR, combustible solide de récupération. Ce projet d'envergure est un projet au long cours, initié dès fin 2014, aux prémices de la Loi de transition énergétique. Une étape importante du projet, après un dialogue compétitif de plusieurs mois, a été **l'attribution du marché** à la société Urbaser Environnement. Commencera ensuite une nouvelle phase administrative et d'études avant le **démarrage des travaux**. ■



MÉMO TRI

5 types d'emballages et papiers sont à déposer en vrac dans les bacs ou les sacs jaunes :

- Papiers
- Cartons
- Emballages métalliques
- Briques alimentaires
- Bouteilles, flacons et bidons en plastique ■



Planning prévisionnel du projet industriel



TRIFYL - Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
Pôle des Énergies Renouvelables - Route de Sieurac - 81 300 LABESSIÈRE-CANDEIL
Tél : 05 63 81 23 00 - Fax : 05 63 81 23 01

Direction de la publication : Daniel Vialelle / Rédaction : Trifyl
Illustrations : Photothèque Trifyl / Adobe Stock / Istock
N° ISSN : 2267 - 988X - Édition Septembre 2019 - Tirage : 4 600 exemplaires
Imprimerie Evoluprint - Imprim'vert® - PEFC™ - Papier cyclus print 100% recyclé - 130 g

Plus d'infos sur www.trifyl.fr